



→ Les classes et dispositifs relais dans l'académie

Les dispositifs relais s'adressent à des jeunes de moins de 16 ans entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de descolarisation. Il s'agit d'un accueil temporaire de quelques semaines à plusieurs mois, ne pouvant dépasser une année scolaire. L'objectif est la resocialisation et la rescolarisation des jeunes.

Admission - Sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale, une commission départementale examine les dossiers des élèves proposés pour l'admission en dispositif relais. Elle s'appuie sur l'examen d'un dossier transmis par le chef ou la cheffe d'établissement. L'admission se fait sous réserve de l'accord de l'élève et du consentement de sa famille ou de son représentant légal.

Fonctionnement - La pédagogie repose sur 3 principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille. Sur la base d'un bilan des acquis et des compétences de l'élève, est mis en place un parcours de formation personnalisé offrant de réelles chances de retour dans une formation. Le jeune bénéficie d'un tutorat par un adulte. Un encadrement éducatif, scolaire et périscolaire renforcé est assuré par des enseignants, des éducateurs, des personnels associatifs et des professionnels de l'animation, en relation avec les personnels sociaux et de santé, les personnels d'orientation ainsi qu'avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Les élèves restent sous statut scolaire et sous la responsabilité de leur collège d'origine, même si le dispositif relais se situe dans un autre collège ou en dehors d'un établissement scolaire.

En fonction du dispositif (classe, atelier...) le nombre d'élèves accueillis peut varier de 6 à 12 élèves maximum.

(circulaire n° 2014-037 du 28-3-2014
BOEN n° 32 du 07.07.2006)

→ Les classes relais

Eure-et-Loir

- ◆ 28 **LUISANT** Collège Jean Monnet
- ◆ 28 **VERNOUILLET** Collège Nicolas Robert

Indre

- ◆ 36 **CHÂTEAUROUX** Collège Beaulieu (accueil des élèves sur un autre site)

Indre-et-Loire

- ◆ 37 **TOURS** collège support : Collège Jules Michelet à Tours (Implantation : 4 avenue Marcel Dassault à Tours)

Loir-et-Cher

- ◆ 41 **BLOIS** Collège Rabelais

Loiret

- ◆ 45 **CHALETTE-SUR-LOING** Collège Paul Eluard
- ◆ 45 **ORLÉANS** Collège Montesquieu

→ Les autres dispositifs (ateliers...)

Cher

- ◆ 18 **VIERZON** Lycée Henri Brisson
Atelier relais

Eure-et-Loir

- ◆ 28 **LEVES** Pôle de jour pour adolescents (dispositif relevant de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte et de l'Éducation nationale)

Loiret

- ◆ 45 **LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** Collège Louis Pasteur *Atelier relais*
- ◆ 45 **ORLÉANS** Collège Dunois
ARC (Atelier de Remotivation et de Civisme)
- ◆ 45 **PITHIVIERS** Collège Denis Poisson
Dispositif relais itinérant
- ◆ 45 **POILLY-LEZ-GIEN** Collège Les Clorisseaux *Dispositif relais*

◆ en établissement public